



**AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

90 rue du Férétra
31078 Toulouse Cedex 4
tél 05 61 36 37 38 - fax 05 61 36 37 28
contact@eau-adour-garonne.fr
www.eau-adour-garonne.fr

Dossier de presse
Journée mondiale zones humides
2 février 2011

**Acquérir
les zones
humides
pour mieux
les préserver**



L'agence de l'eau signe treize conventions de partenariats locaux pour la journée mondiale des "zones humides"

Sommaire

- Communiqué de presse
- Les projets en Aquitaine
- Les projets en Midi-Pyrénées
- Les projets en Limousin

Annexes

Rôles et enjeux des zones humides

Contacts presse :

Marie-Martine Galaup - Tél. 05 61 36 37 24 - marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

Contact technique

Dominique Tesseyre – Tél. 05 61 36 36 28 – dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

90 rue du Férétra
31078 Toulouse Cedex 4
tél 05 61 36 37 38 - fax 05 61 36 37 28
contact@eau-adour-garonne.fr
www.eau-adour-garonne.fr

Communiqué de presse
Journée mondiale zones humides
2 février 2011

**Acquérir
les zones
humides
pour mieux
les préserver**



L'agence de l'eau signe treize conventions "zones humides" pour la journée mondiale qui leur est consacrée

Le 2 février, à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, l'agence de l'eau Adour-Garonne signe plusieurs conventions de préservation de certaines de ces zones. En 2010, elle avait lancé un appel à projets "Acquérir les zones humides pour mieux les préserver", destiné à les protéger grâce à la mobilisation de l'outil foncier.

Treize projets retenus

Fin 2010, le jury, tout en relevant l'intérêt de la totalité des 34 projets proposés, en a sélectionné treize pour leur qualité globale : clarté des objectifs présentés, pertinence de la maîtrise foncière, bonne analyse des moyens à mettre en œuvre et combinaison des différents outils de préservation des zones humides.

La quasi totalité du bassin Adour-Garonne (1/5^e du territoire national) est concernée, avec des sites variés : zones alluviales (corridor et zones de marais du type barthes) largement représentées, mais aussi zones de sources, prairies humides, lagunes et étangs, majoritairement en lien étroit avec le fonctionnement d'un cours d'eau.

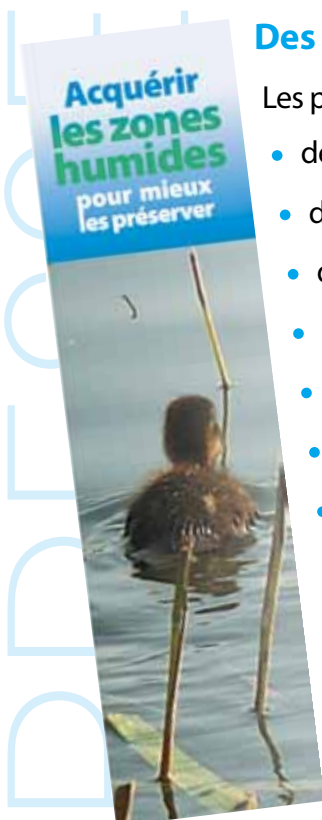
A terme, l'ensemble de ces projets pourrait conduire à préserver près de 900 ha de zones humides, dont 600 via une acquisition.

Contact presse :

Marie-Martine Galaup - Tél. 05 61 36 37 24 - marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

Contact technique

Dominique Tesseyre – Tél. 05 61 36 36 28 – dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr



Des zones humides très variées

Les projets retenus concernent une grande variété de zones humides :

- des zones périurbaines,
- des zones inondables ("barthes" de la Nive, de l'Aran et de l'Arday),
- des corridors alluviaux (Gave de Pau et Garonne),
- des prairies humides (Eau Blanche, Isle, Lemboulas et Nizonne),
- des lagunes (Gascogne),
- des étangs (étangs du Moura en Armagnac),
- des zones de sources tourbeuses (Chaux en Corrèze).

Pleins feux sur l'opération de la Garonne toulousaine

A noter en particulier, la signature concomitante avec deux acteurs : la Communauté urbaine du Grand Toulouse d'une part, et l'association Nature Midi-Pyrénées d'autre part pour deux projets sur les ramiers et le corridor alluvial de la Garonne en aval de Toulouse. L'occasion de rappeler l'opération "Confluences", portée par l'association éponyme rassemblant le SICOVAL⁽¹⁾, les communes riveraines et l'association Nature Midi-Pyrénées, portant sur la Garonne amont. En totalisant ces trois opérations, près de 1 300 ha de zones humides riveraines de la Garonne seront préservés.

Des porteurs de projets diversifiés

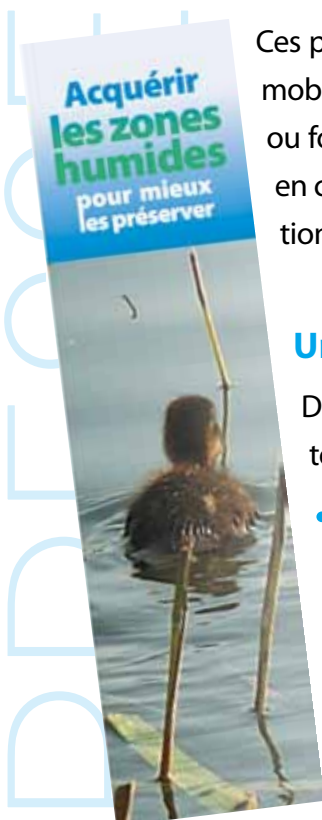
Les collectivités territoriales ont largement répondu à cet appel à projet : conseils généraux (Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques), communautés urbaines et d'agglomération (communauté urbaine du Grand Toulouse, communauté d'agglomération Pau Pyrénées), syndicats mixtes (Parc régional Périgord Limousin), syndicats de rivière (syndicat de la Nive maritime, syndicat l'Isle en Périgord), communautés de communes (Gascogne toulousaine) et communes (Bayonne, Villefranque, Villenave d'Ornon). Trois associations (Nature Midi-Pyrénées et deux conservatoires régionaux d'espaces naturels, Midi-Pyrénées et Limousin) ont également été retenues.

Contact presse :

Marie-Martine Galaup - Tél. 05 61 36 37 24 - marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

Contact technique

Dominique Tesseyre – Tél. 05 61 36 36 28 – dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr



Ces projets font largement appel à des partenariats locaux : les SAFER sont mobilisés sur plusieurs d'entre eux, de même que de nombreux agriculteurs ou forestiers gestionnaires. Les syndicats de rivière et parfois les structures en charge de l'eau potable sont impliqués, de même que certaines fédérations ou associations de chasse et de pêche.

Un appui spécifique de l'Agence

Dès le lancement de l'appel à projets, l'Agence a accordé une attention toute particulière aux projets susceptibles d'être retenus :

- elle a mis à disposition des experts pour aider les maîtres d'ouvrage ne disposant pas de personnel spécialisé à monter les projets,
- elle accorde des aides financières aux acquisitions proprement dites mais aussi aux études et à l'ensemble des actions d'accompagnement,
- elle organisera des journées techniques d'échange entre tous les porteurs de projets pour partager les expériences et mettre en commun les questions ou difficultés liées à la maîtrise foncière.

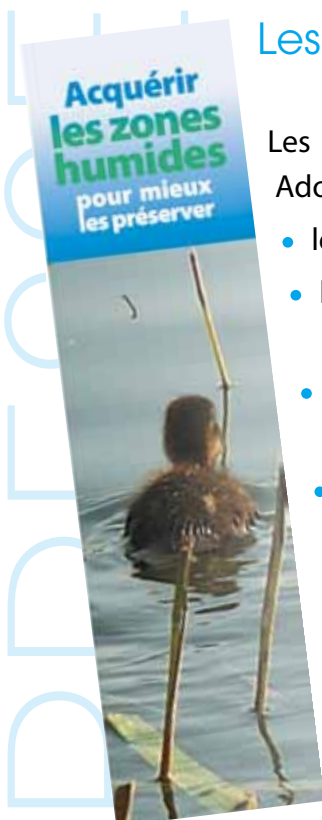
1 SICOVAL : Communauté d'agglomération du sud-est de Toulouse

Contact presse :

Marie-Martine Galaup - Tél. 05 61 36 37 24 - marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

Contact technique

Dominique Tesseyre – Tél. 05 61 36 36 28 – dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr



Les projets retenus

Les treize projets retenus sont dispersés sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne et sont portés par des structures variées :

- les lagunes des landes de Gascogne (conseil général des Landes),
- les Barthes du quartier bas (syndicat de la Nive maritime et commune de Villefranque -64-),
- le corridor alluvial du Gave de Pau dans sa traversée de l'agglomération (communauté d'agglomération Pau Pyrénées),
- les Barthes de l'Aran et de l'Arday (conseil général des Pyrénées-Atlantiques),
- la zone humide riveraine de la Nizonne et de la Belle (Parc naturel régional Périgord-Limousin – 24-)
- les zones humides riveraines de l'Isle (syndicat du bassin de l'Isle en Périgord –24-),
- les ramiers et corridor alluvial de la Garonne, de Toulouse à Gagnac (communauté urbaine du Grand Toulouse),
- les ramiers et corridor alluvial de la Garonne, de Merville à Grenade (association Nature Midi-Pyrénées),
- les prairies humides de l'eau Blanche (commune de Villenave d'Ornon -33-),
- les prairies humides du Lemboulas et affluents (CREN Midi-Pyrénées -82 et 46-),
- les zones humides riveraines de la Save à l'Isle Jourdain (communauté de communes de la Gascogne toulousaine -31-),
- les étangs du Moura (conseil général du Gers),
- les landes humides des Chaux (CREN Limousin -19-).

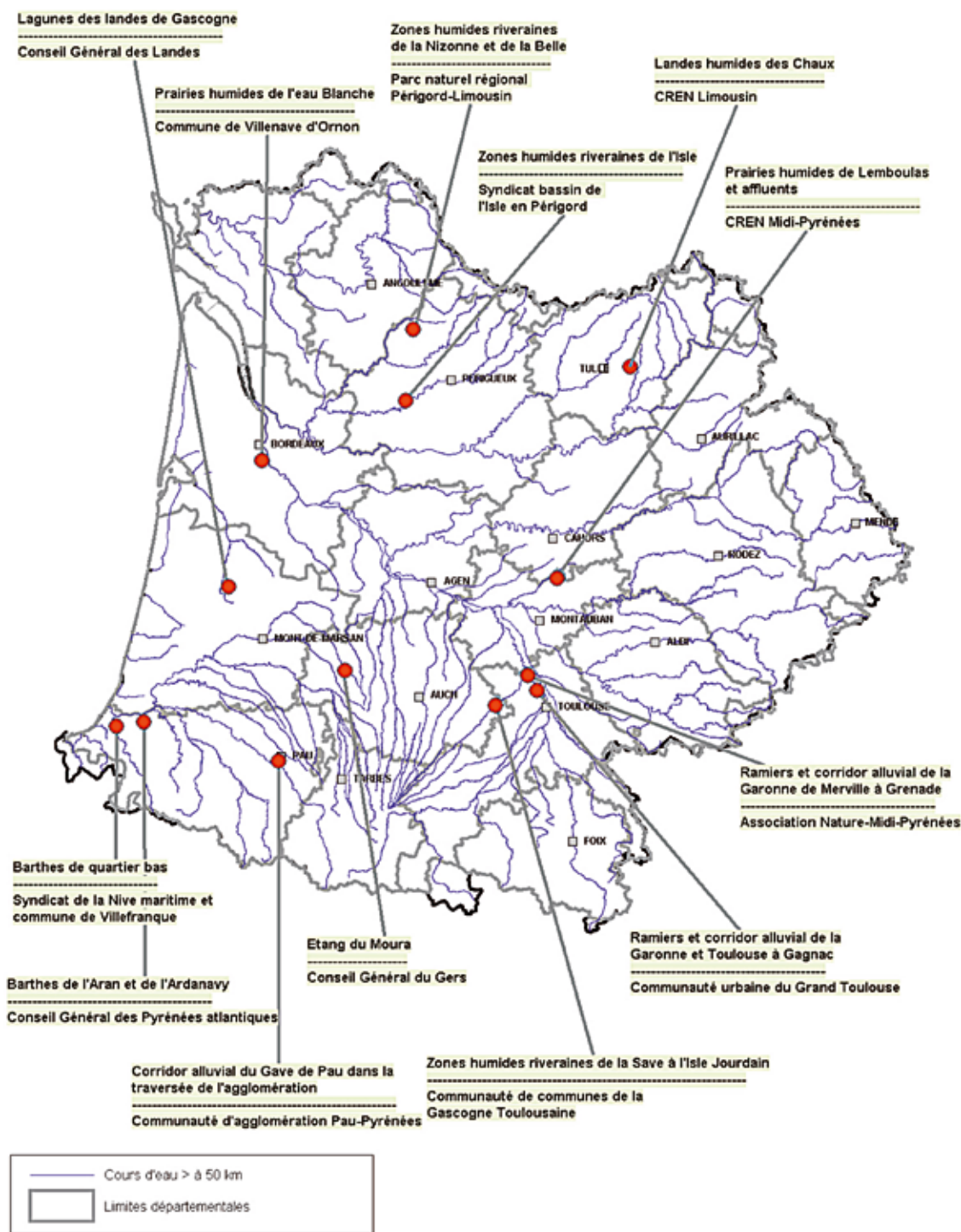
Contact presse :

Marie-Martine Galaup - Tél. 05 61 36 37 24 - marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

Contact technique

Dominique Tesseyre – Tél. 05 61 36 36 28 – dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr

Localisation des 13 projets zones humides retenus



Sources :  IGN 2010

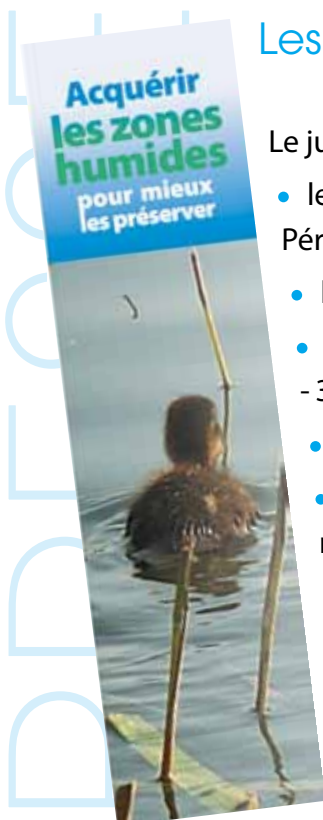
Réalisation : agence de l'eau Adour-Garonne - DER - Unité Milieux aquatiques - Janvier 2010

Contact presse :

Marie-Martine Galaup - Tél. 05 61 36 37 24 - marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

Contact technique

Dominique Tesseyre - Tél. 05 61 36 36 28 - dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr



Les projets en Aquitaine

Le jury a sélectionné sept projets localisés en région Aquitaine

- les zones humides riveraines de l'Isle (syndicat du bassin de l'Isle en Périgord – 24)
- les zones humides riveraines de la Nizonne et de la Belle (24)
- les prairies humides de l'Eau Blanche (commune de Villenave d'Ornon - 33)
- les lagunes des landes de Gascogne (conseil général des Landes)
- les Barthes du quartier bas (syndicat de la Nive maritime et commune de Villefranque - 64)
- le corridor alluvial du Gave de Pau dans la traversée de l'agglomération (communauté d'agglomération Pau-Pyrénées - 64)
- les Barthes de l'Aran et de l'Arday (conseil général des Pyrénées-Atlantiques - 64)

Les zones humides riveraines de l'Isle

(Syndicat du bassin de l'Isle en Périgord - 24)

Le projet présenté correspond à treize zones riveraines (près de 130 ha) du domaine privé de l'Isle, expertisées et hiérarchisées par le syndicat en fonction de plusieurs critères : biodiversité, fonctionnement et valeur socioéconomique. Globalement, ces secteurs, menacés par l'abandon ou l'intensification agricole, correspondent à des prairies humides, quelques zones bocagères à pâture, des mégaphorbiaies(1), des zones à carex, des aulnaies-frênaies, des vasières, ainsi que des peupleraies de culture et quelques cultures.

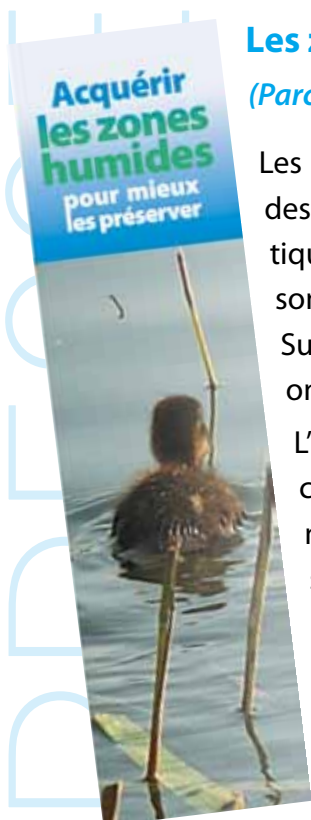
L'objectif fixé pour la période 2011-2013 est d'intervenir sur les six premières zones, soit plus de 75 ha.

Contact presse :

Marie-Martine Galaup - Tél. 05 61 36 37 24 - marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

Contact technique

Dominique Tesseyre – Tél. 05 61 36 36 28 – dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr



Les zones humides riveraines de la Nizonne et de la Belle

(Parc naturel régional Périgord-Limousin - 24)

Les vallées de la Nizonne et de son affluent la Belle, situées à la limite des départements de la Dordogne et de la Charente, sont caractéristiques des vallées calcaires périgourdines où les fonds plats tourbeux sont propices à la présence de grandes étendues de prairies humides. Sur 9 400 ha de surface de bassin versant, 1 500 ha de zones humides ont été identifiées (soit près de 16 %).

L'aval de ces vallées a subi de profondes modifications. Ce projet est conçu comme une première phase de préservation de ces zones humides : une série de 14 sites a été retenue pour débiter ; ils représentent une superficie de 647 ha dont le porteur de projet souhaite maîtriser la gestion.

Les prairies humides de l'Eau Blanche

(Commune de Villenave d'Ornon - 33)

Zone de bocage inondable, en bordure de l'Eau Blanche dans sa partie aval, proche de la confluence avec la Garonne, les prairies humides de l'Eau Blanche jouxtent les quartiers les plus denses de Villenave d'Ornon. Elles sont un "reste de campagne" très proche de la ville et au-delà de l'agglomération Bordelaise.

L'objectif de la commune est de maîtriser totalement le foncier de cette zone de 78 ha.

Compte tenu du contexte périurbain, l'appropriation du projet par les habitants est un enjeu particulièrement fort. Un volet éducatif développé avec les écoles, des projets de ferme pédagogique, de jardins familiaux sont à l'étude afin de sensibiliser les administrés aux notions de préservation des milieux

Contact presse :

Marie-Martine Galaup - Tél. 05 61 36 37 24 - marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

Contact technique

Dominique Tesseyre - Tél. 05 61 36 36 28 - dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr



Les lagunes des landes de Gascogne

(Conseil général des Landes)

Les lagunes des landes de Gascogne se caractérisent par une étendue sableuse, mal drainée et occupée majoritairement par des forêts cultivées de pins maritimes, entrecoupées d'exploitations agricoles. Le Conseil général en a fait l'inventaire afin d'identifier les menaces et de définir les principaux enjeux de leur conservation. 90 % des sites sont privés, inclus dans les parcelles de productivité forestière, 10 % sont en maîtrise foncière publique.

Le Conseil général a donc décidé d'engager un programme de pérennisation des lagunes sur le territoire forestier landais en privilégiant une démarche partenariale de contractualisation avec les propriétaires privés et en confortant la maîtrise foncière publique (communes ou département) là où elle s'avère intéressante pour constituer des entités écologiques cohérentes.

Les Barthes de quartier bas

(Syndicat de la Nive maritime et commune de Villefranque - 64)

Les Barthes, zones humides alluviales fréquemment inondées, ont été utilisées dès le 16^e siècle pour la production fourragère, la chasse et la pêche. Situées à l'amont immédiat de Bayonne, les Barthes de quartier bas sont partiellement propriété publique : sur 99 ha, 52 ha appartiennent aux communes de Villefranque et Bayonne. La gestion globale du site, tant hydraulique qu'agricole, impose une maîtrise d'usage plus complète.

Les objectifs de ce projet sont de :

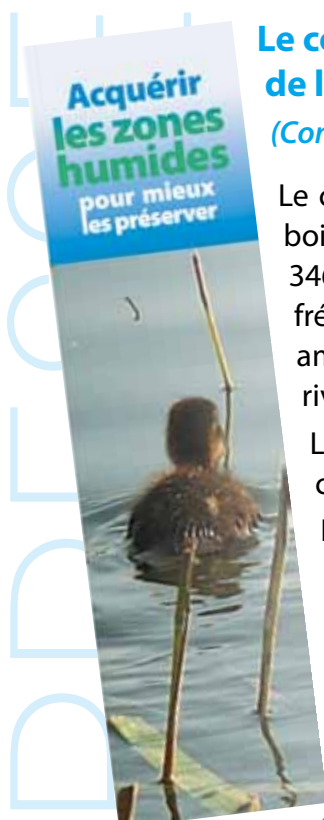
- maintenir le rôle des Barthes dans l'expansion des crues et la protection contre les inondations ;
- préserver la qualité des milieux et les habitats remarquables ;
- développer des partenariats pour une agriculture durable dans les Barthes ;
- gérer la fréquentation du site.

Contact presse :

Marie-Martine Galaup - Tél. 05 61 36 37 24 - marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

Contact technique

Dominique Tesseyre - Tél. 05 61 36 36 28 - dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr



Le corridor alluvial du Gave de Pau dans la traversée de l'agglomération

(Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées - 64)

Le corridor alluvial du Gave de Pau, constitué à l'origine de saligues, boisements constamment rajeunis par la dynamique fluviale, occupe 346 ha sur la traversée de l'agglomération. Il subit une forte pression : fréquentation importante, occupations illicites, dépôts sauvages et aménagements ponctuels peu coordonnés de la part des communes riveraines.

Les enjeux y sont très importants : eau potable, zone d'expansion de crue, loisirs, sauvegarde d'une biodiversité particulièrement riche.

L'outil foncier permettra de restaurer les fonctionnalités hydrauliques, la qualité des milieux et la fonction de corridor alluvial, d'inscrire les activités socioéconomiques du secteur dans une démarche de respect des milieux, ainsi que de développer l'information, l'accueil et la sensibilisation du public.

Les Barthes de l'Aran et de l'Arday

(Conseil général des Pyrénées-Atlantiques)

L'Aran et l'Arday, affluents de l'Adour, disposent des Barthes, vastes champs d'expansion de crue anciennement aménagés en vue de leur utilisation par l'élevage. Insuffisamment gérées ou même parfois abandonnées, ces Barthes doivent retrouver leur rôle de prairies naturelles, avec des canaux, des ouvrages hydrauliques fonctionnels et une biodiversité particulièrement riche.

L'objectif est de bâtir un projet commun de gestion avec tous les partenaires impliqués, puis de faciliter la mise en œuvre de cette gestion en confortant la maîtrise foncière des Barthes.

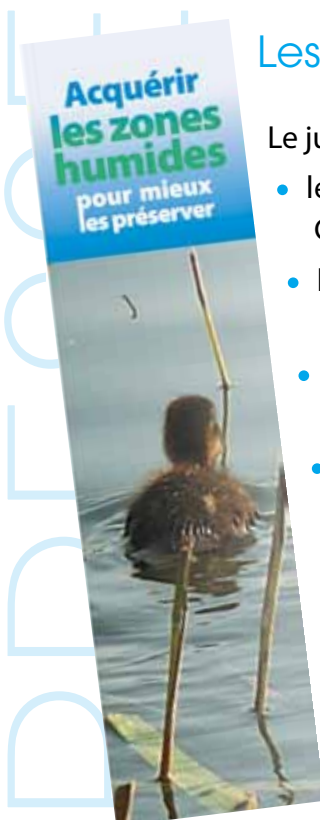
1 : zone de transition entre terre et eau où poussent de hautes plantes herbacées (roseaux, massettes, ...)

Contact presse :

Marie-Martine Galaup - Tél. 05 61 36 37 24 - marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

Contact technique

Dominique Tesseyre - Tél. 05 61 36 36 28 - dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr



Les projets en Midi-Pyrénées

Le jury a sélectionné cinq projets localisés en Midi-Pyrénées :

- les ramiers et le corridor alluvial de la Garonne de Toulouse à Gagnac (communauté urbaine du Grand Toulouse - CUGT)
- les ramiers et le corridor alluvial de la Garonne de Merville à Grenade (association Nature-Midi-Pyrénées - 31)
- les prairies humides du Lemboulas et de ses affluents (CREN Midi-Pyrénées - 82 et 46)
- les zones humides riveraines de la Save à l'Isle Jourdain (communauté de communes de la Gascogne Toulousaine - 31)
- les étangs du Moura (conseil général du Gers)

Un projet phare : les ramiers et corridor alluvial de la Garonne à l'aval de Toulouse

(Communauté urbaine du Grand Toulouse UGT)

La Garonne traverse l'aire urbaine sur près de 30 km. Elle s'inscrit comme une composante naturelle majeure et structurante de l'agglomération en termes de ressources en eau et d'élément patrimonial (historique, culturel, écologique...).

A l'aval immédiat de l'agglomération, là où s'arrêtent les digues, la Garonne dite "débordante" sur une quinzaine de kilomètres du territoire de la Communauté Urbaine (et territoire bien plus vaste à l'échelle du bassin), façonne des milieux humides alluviaux au gré des crues : les Ramiers constitués de boisements alluviaux, îlots, bras morts...

Son contexte en territoire périurbain de la métropole toulousaine, en fait toutefois un fleuve vulnérable avec la présence d'activités fragilisant la préservation de ces zones humides : sites d'activités industrielles, friches agricoles, dépôts sauvages...

Le programme "zones humides du val de Garonne" de la Communauté Urbaine concerne plus particulièrement :

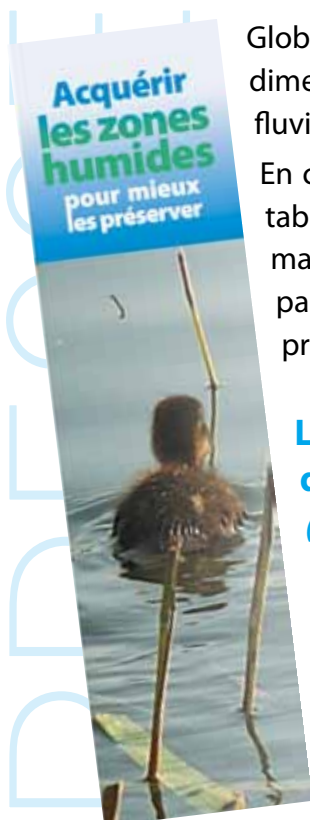
- les Millièrès (100 ha commune de Gagnac –sur Garonne),
- le ramier des Hospices et l'ancienne gravière de Cayenne (143 ha communes de Gagnac-sur-Garonne et de Seilh),
- le site des Grands ramiers et des Millièrès Vieilles (216 ha communes de Beauzelle et de Fenouillet).

Contact presse :

Marie-Martine Galaup – Tél. 05 61 36 37 24 - marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

Contact technique

Dominique Tesseyre – Tél. 05 61 36 36 28 – dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr



Globalement il s'agit de rétablir la continuité du corridor alluvial dans sa dimension physique mais aussi fonctionnelle (biodiversité, dynamique fluviale, paysage...).

En cela, le projet entend insuffler, au-delà de l'action foncière, de véritables opérations de conservation, gestion, réhabilitation des milieux mais aussi l'organisation d'accès à une ouverture maîtrisée de ces espaces pour leur découverte par le public (estimation prévisionnelle du programme de 3,7 M€ à 4,3 M€)

Les ramiers et corridor alluvial de la Garonne de Merville à Grenade

(Association Nature-Midi-Pyrénées - 31)

Le corridor de la Garonne dite "débordante" se situe à l'aval du territoire d'intervention du grand Toulouse, sur une quinzaine de kilomètres de cours d'eau et une largeur de 100 m à 1 km. C'est le territoire des communes de Merville, Grenade, Saint-Jory et Ondes.

La stratégie de maîtrise foncière vise trois catégories de sites prioritaires :

- sites en érosion latérale vive et parcelles au droit d'atterrissements,
- sites inondables ou en bordure directe du lit mineur (culture annuelle ou populiculture),
- sites permettant de restaurer la continuité écologique.

Globalement, il s'agit de rétablir la continuité du corridor fluvial en connectant entre eux les sites déjà préservés par diverses initiatives communales ou associatives, de rétablir les zones d'expansion de crues et de favoriser l'érosion latérale dans les zones naturellement érodées afin de reconstituer le stock de matériaux alluvionnaires dans le lit mineur de la Garonne.

A terme, 175 ha seront propriété communale.

Contact presse :

Marie-Martine Galaup - Tél. 05 61 36 37 24 - marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

Contact technique

Dominique Tesseyre – Tél. 05 61 36 36 28 – dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr



Les prairies humides du Lemboulas et affluents

(CREN Midi-Pyrénées - 82 et 46)

Le ruisseau du Lemboulas se situe dans le Quercy blanc, à la limite des départements du Lot et du Tarn-et-Garonne. Le projet concerne les zones humides de sa partie amont sur une quinzaine de kilomètres. L'outil foncier doit permettre de mettre à disposition d'éleveurs des zones herbagères de surface plus significative car regroupées. Les deux objectifs sont de préserver durablement ces zones humides en consolidant des pratiques agricoles respectueuses et de renforcer la cohésion des actions des différents partenaires.

Les zones humides riveraines de la Save à l'Isle Jourdain

(Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine - 31)

Affluent rive gauche de la Garonne, la Save descend du plateau de Lannemezan. Par ses débordements, elle a longtemps créé des milieux humides diversifiés. L'utilisation agricole des terres a entraîné la création de casiers d'inondation. Puis la modernisation agricole et la mécanisation ont conduit à l'édification de digues, au recalibrage et à la rectification du cours d'eau. A l'Isle Jourdain, ces anciens casiers sont encore présents. Plusieurs enjeux forts se combinent sur le secteur d'environ 400 ha : maintien d'un champ d'expansion des crues, usages des terrains concourant à la qualité de l'eau et valorisation d'un espace agricole et de milieux riches au niveau biodiversité à proximité du village.

L'étang du Moura

(Conseil général du Gers - 32)

L'étang du Moura, site remarquable appartenant au réseau Natura 2000, est le plus grand des étangs de l'Armagnac, petite région remarquable par la densité de ses plans d'eau, mares et autres milieux humides.

Situé sur la commune d'Averon-Bergelle, il comporte encore les équipements caractéristiques de ses utilisations passées : moulin, cabane de pêche, pêcherie couverte. N'étant plus géré, l'étang se comble progressivement et certains de ses ouvrages sont en mauvais état.

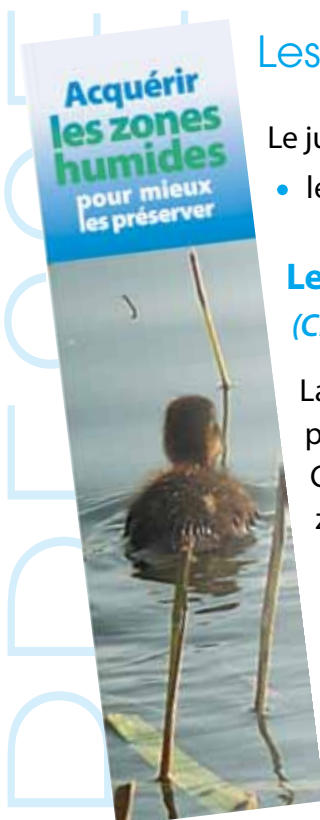
L'objectif est de préserver ce site et de réhabiliter les espaces environnants par une gestion adaptée et la reprise des activités de pisciculture extensive. C'est une action phare et complémentaire de nombreuses initiatives menées sur les étangs de l'Armagnac depuis près de 20 ans.

Contact presse :

Marie-Martine Galaup - Tél. 05 61 36 37 24 - marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

Contact technique

Dominique Tesseyre - Tél. 05 61 36 36 28 - dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr



Les projets en Limousin

Le jury a sélectionné un projet localisé en région Limousin :

- les landes humides des Chaux (CREN Limousin - 19)

Les landes humides des Chaux

(CREN Limousin - 19)

La lande humide des Chaux, est située en Corrèze au sommet du plateau de Clergoux (communes de Clergoux, Saint-Pardoux la Croisille, Espagnac et Saint-Martial de Gimel), constitue une vaste zone de 438 ha, dont 190 ha de sources tourbeuses alimentant deux bassins versants importants : celui de la Sainte Bonnette (affluent de la Corrèze) et celui du ruisseau de Gumond (affluent du Doustre).

25 % de la surface sont la propriété des communes sous gestion de l'ONF. Le reste se répartit entre 74 propriétaires privés qui n'utilisent généralement plus ces terrains : seulement quelques hectares sont aujourd'hui pâturés ou fauchés. Diverses actions ou projets se développent pour "valoriser" le site : plantations de résineux, panneaux solaires....

Par une animation territoriale importante et une action sur le foncier, l'objectif est de faciliter la réhabilitation de ce site et de faciliter le retour de la gestion pastorale des milieux humides.

La maîtrise d'usage sur 50 ha est l'objectif retenu (dont 50 % en acquisition foncière).

Trois actions sont envisagées pour y parvenir :

- créer une dynamique locale autour du projet,
- intervenir dans la gestion des zones et restaurer, par exemple avec le bûcheronnage les sites les plus fermés, la remise en pâturage, l'adaptation de la gestion forestière en partenariat avec l'ONF,
- améliorer les connaissances sur le site : fonctionnement hydrologique, espèces présentes et perception des habitants alentours.

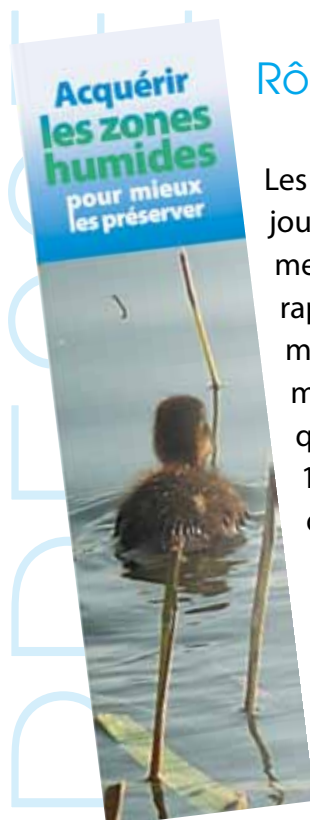
Le budget global s'élève à 112 500 €, dont 33 % pour les acquisitions.

Contact presse :

Marie-Martine Galaup - Tél. 05 61 36 37 24 - marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

Contact technique

Dominique Tesseyre - Tél. 05 61 36 36 28 - dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr



Rôles et enjeux des zones humides

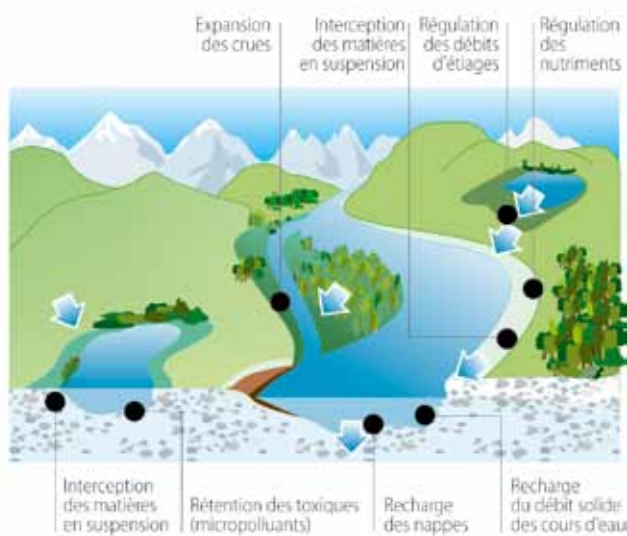
Les zones humides, espaces de transition entre terre et eau, ont toujours eu mauvaise presse. Longtemps décriées, elles ont été largement asséchées. Dans notre bassin, elles continuent de disparaître rapidement. Pourtant, leur rôle est primordial. Bord de mer, étang, marais, marécage, vasière, tourbière, prairie inondable, autant de milieux de vie remarquables par leur diversité biologique. Alors que l'ensemble des zones humides de France représente moins de 1 % du territoire, 50 % des oiseaux et 30 % des plantes menacées dépendent de ces milieux.

Toutes les zones humides jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau et le maintien de la biodiversité : régulation du régime des eaux, filtre et transformation des nutriments, habitats de nombreuses espèces... Leur disparition ou raréfaction est préoccupante.

Des zones à protéger rapidement

Le ministère en charge de l'environnement initie en 1995 un plan d'actions interministérielles pour tenter de freiner ces tendances : inventaire des zones humides, mise en cohérence des politiques publiques, actions de reconquêtes et de sensibilisation.

Les fonctions essentielles des zones humides



Le Grenelle de l'environnement identifie la maîtrise foncière comme méthode possible pour sauvegarder ces milieux menacés, notamment, par l'artificialisation des sols. La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle, adoptée en 2009, fixe un objectif national d'acquérir 20 000 ha d'ici 2019 par les collectivités publiques.

Contact presse :

Marie-Martine Galaup - Tél. 05 61 36 37 24 - marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

Contact technique

Dominique Tesseyre - Tél. 05 61 36 36 28 - dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr



Un appel à projets pour Adour-Garonne

L'objectif ambitieux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne (2010-2015) est de stopper la dégradation des zones humides et d'intégrer leur préservation dans les politiques publiques. L'agence de l'eau Adour-Garonne a donc lancé un appel à projets fin 2009, afin d'encourager les collectivités publiques à acquérir des zones humides menacées ou présentant un enjeu particulier quant à la préservation des milieux ou la qualité de l'eau. Elle apporte aux treize projets retenus un appui financier particulier et une animation globale favorisant les échanges entre les porteurs de projets. Elle pourra capitaliser les expériences acquises et résoudre, dans une démarche collective, les difficultés communes rencontrées.

Une convention pluriannuelle (2011-2013) établie entre l'Agence et chaque porteur de projet précise les objectifs retenus (nombre d'hectares de zones humides préservés, actions à mener pour atteindre les objectifs et les moyens à mettre en œuvre).

Contact presse :

Marie-Martine Galaup - Tél. 05 61 36 37 24 - marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

Contact technique

Dominique Tesseyre - Tél. 05 61 36 36 28 - dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr